

République Française

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
et de son quartier

Séance du Comité syndical du 4 novembre 2016

DELIBERATION N°3

PREFECTURE DE CHEVILLY-LARUE

Objet : Approbation du règlement intérieur

12 DEC. 2016

Le 4 novembre 2016, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 18

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint,

Pascal SAVOLDELLI a été désigné secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté du Préfet en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier.

Considérant le projet de règlement intérieur

Entendu le rapport de son Président

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :

D'adopter le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

Le Président

